Image not found or type unknown

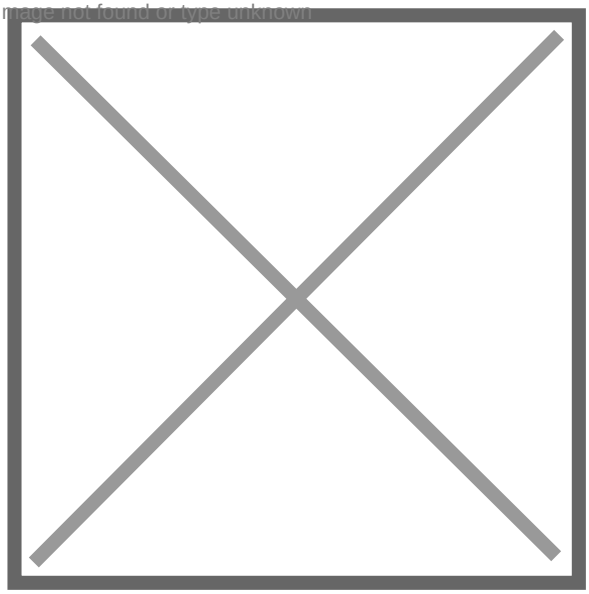

Conséquences rupture contrat militaire

Par **misssunshine**, le **15/05/2015** à **15:49**

Bonjour,

Je souhaites vous poser une question concernant le monde de l'armée de terre.
Que risque un sous officier sous contrat s'il souhaite rompre son contrat avant la date de fin ?
Devra t-il de l'argent ?

Quelles peuvent être les solutions pour venir à bout de tous ces déplacements et départs à répétitions qui gâchent la vie de famille ?

Vous remerciant d'avance pour vos réponses.

Par **moisse**, le **15/05/2015** à **18:50**

Bonjour,
Sauf si ce militaire est engagé avec un dédit-formation au prorata temporis d'un temps prédéterminé, la rupture du contrat de coute rien.
Par contre cette démission doit être validée sauf à devenir déserteur.
[citation]pour venir à bout de tous ces déplacements et départs à répétitions qui gâchent la vie de famille ?
[/citation]
A part devenir rentier ou gagner à Euro million, je ne vois pas.
S'engager dans l'armée ou les pompiers en espérant être payé à rien faire chez soi n'est guère raisonnable.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés